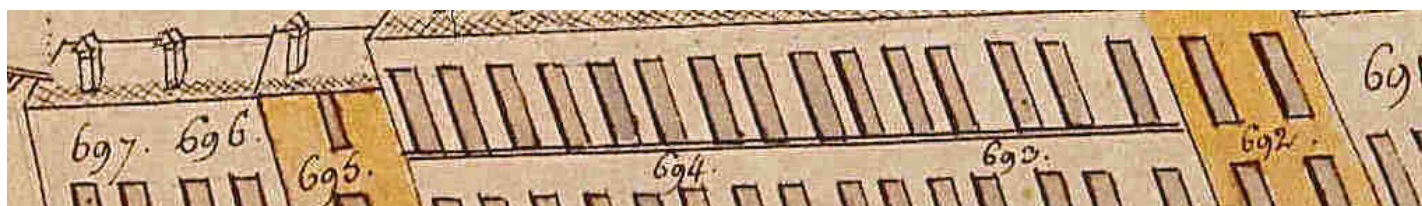


Les modalités d'inscription à l'ICH-Paris



INSCRIPTIONS 2019-2020

Les inscriptions aux UE de l'ICH pour l'année universitaire 2019-2020 seront ouvertes à partir du 2 septembre 2019 (voir ci-dessous les dates d'inscription). Une faculté de paiement en ligne des droits d'inscription sera alors active.

La fiche d'inscription 2019-2020 sera téléchargeable prochainement sur la présente page.

*(NB - Les informations ci-dessous ne concernent pas l'inscription au **master Droit de l'immobilier de l'ICH**, qui a son régime d'inscription propre.)*

Qui peut s'inscrire aux UE de l'ICH ?

Peut s'inscrire aux **unités d'enseignement (UE)** dispensées par l'ICH:

Toute personne soucieuse d'acquérir, de parfaire ou d'actualiser des connaissances en droit et en économie de l'immobilier.

Toute personne souhaitant satisfaire à son obligation de formation professionnelle continue (qui s'impose depuis 2016 à certains professionnels de l'immobilier) et obtenir auprès de la chambre de

commerce le renouvellement de sa (ses) carte(s) professionnelle(s).

Sous réserve de justification de sa présence aux cours (carte de pointage), une **attestation de formation** lui sera délivrée, sur demande, par le secrétariat pédagogique de l'ICH-Paris.

Toute personne souhaitant s'engager, à son rythme, dans la préparation du diplôme de l'ICH.

Afin de donner à toute personne motivée la possibilité de se former à l'ICH, il n'est posé **aucune condition de diplôme ou de niveau d'étude** pour s'inscrire.

Toutefois, le niveau des enseignements juridiques et économiques de l'ICH étant fixé à bac + 4, une **bonne culture générale** et une **maîtrise correcte de la langue française** (parlée et écrite) sont en pratique indispensables pour les suivre dans de bonnes conditions et les valider par l'examen. Par ailleurs, une **expérience professionnelle dans l'immobilier ou dans des métiers connexes** (architecture, bâtiment, notariat, administration publique de l'urbanisme, assurance, banque...) permet de profiter au mieux des enseignements de l'ICH. Enfin, **des connaissances générales en droit et en économie** constituent un atout majeur.

Toute inscription à une UE de l'ICH, avec ou sans visée diplômante, offre la possibilité de se présenter aux examens et d'obtenir, le cas échéant, une **attestation de réussite**.

Quand s'inscrire ?

Pour l'**année universitaire 2019-2020**, l'inscription – avec ou sans visée diplômante – aux unités d'enseignement (UE) de l'ICH est ouverte:

Pour les enseignements hebdomadaires (cours du soir) :

- du 2 septembre au 31 octobre 2019 pour les enseignements commençant en octobre 2019 (sont concernés la plupart des enseignements)
- du 2 septembre au 22 février 2020 pour les enseignements commençant en février 2020 (sont seulement concernés: *DRM120 Immobilier d'entreprise, DRM121 Statut et déontologie des professions immobilières, DRM123 - Expertise judiciaire immobilière*)

Pour les enseignements en journées bloquées (cours du jour):

- du 2 septembre au 15 novembre 2019



Comment s'inscrire ?

L'inscription aux unités d'enseignement (UE) de l'ICH peut se faire de deux manières:

Inscription au secrétariat pédagogique de l'ICH-Paris

Ce mode d'inscription est:

requis pour les personnes dont la formation est prise en charge par un organisme de financement de la formation professionnelle afin d'établir leur plan de formation.

conseillé aux personnes s'inscrivant pour la première fois ; elles pourront ainsi bénéficier de conseils sur leur parcours de formation et des explications sur le fonctionnement de l'ICH.

Ces personnes sont invitées à se rendre avec leur dossier d'inscription (voir ci-dessous) au **secrétariat pédagogique de l'ICH, 2 rue Conté - 75003 Paris (métro Arts et Métiers) - accès 31 ou 33 - 2e étage :**

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
les samedis 7, 14, 21, 28 septembre et 5 octobre 2019, de 9h00 à 12h30

Inscription à distance

Il est possible de s'inscrire sans se déplacer **en envoyant par courrier postal le dossier d'inscription complet et signé** au secrétariat pédagogique de l'ICH, 2 rue Conté - case EPN14 - 75003 Paris.

Le dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit comprendre :

la **fiche d'inscription** dûment remplie (*cliquer pour télécharger*)
la photocopie d'une **pièce d'identité**
la photocopie du **diplôme** le plus élevé
le **curriculum vitae** mentionnant les études effectuées, les diplômes obtenus et les emplois occupés
une **photographie d'identité**
l'**attestation de prise en charge des droits d'inscription par l'employeur**, le cas échéant(*cliquer pour télécharger*)
pour l'élève inscrit à titre individuel et n'ayant pas choisi le paiement en ligne: le (ou les) **chèque(s) des droits d'inscription** à l'ordre de "Cnam - Régie des EPN" et datée à la date de l'inscription.
pour l'étranger ressortissant d'un pays non membre de l'Union européenne: une photocopie du **titre de séjour**, couvrant la totalité de la période de formation

Inscription et conventions de stage

Il est rappelé ici que, pour les élèves préparant le **diplôme de l'ICH**, un **stage en entreprise** est dans certains cas **obligatoire**. Un tel stage peut aussi être effectué à titre facultatif pour permettre à l'élève d'acquérir une expérience professionnelle immobilière favorisant son employabilité. Dans tous les cas, une **convention de stage** est conclue entre l'élève, l'entreprise et le Cnam.

Aucune convention de stage ne peut être conclue si l'élève n'est pas régulièrement inscrit à l'ICH.

<http://ich.cnam.fr/les-modalites-d-inscription-a-l-ich-paris-569315.kjsp?RH=1361374216842>